

OBSERVATOIRE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

RAPPORT NATIONAL DES DONNEES SISPEA - SYNTHESE

ÉDITION DE NOVEMBRE 2021 - DONNEES 2019

Face à la diversité des services publics d'eau et d'assainissement, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)¹ a confié à l'Office français de la biodiversité (OFB) (ex-Onema), le pilotage technique de l'observatoire des services publics d'eau potable et d'assainissement. Initié en 2009, l'observatoire offre un accès national en ligne (www.services.eaufrance.fr) aux données sur l'organisation, la gestion et la performance des services publics d'eau potable et d'assainissement. Ces éléments permettent d'évaluer la qualité du service rendu à l'utilisateur sur le plan économique, technique, social et environnemental sur une base objective, reconnue et partagée par tous les acteurs du secteur de l'eau.

Les rapports nationaux rendent compte également au travers d'un indicateur spécifique lié à la loi NOTRe², de la démarche de transfert des compétences communales vers le niveau intercommunal, depuis 2013.

Par ailleurs, l'observatoire constitue un outil destiné aux collectivités et à leurs opérateurs pour piloter leurs services, calculer leurs indicateurs, préparer leur rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) et se comparer à d'autres services. Il permet également d'améliorer l'information des usagers³ et plus largement du grand public. Enfin, ce dispositif aide les collectivités à répondre aux exigences réglementaires liées notamment à la transparence et à la maîtrise des fuites dans les réseaux d'eau potable.

La présente synthèse annuelle a pour vocation de présenter le panorama de l'organisation, de la performance et du prix des services publics d'eau et d'assainissement de l'année 2019 à partir des informations saisies par les collectivités responsables de ces services et contrôlées par les services de l'État. L'extraction de la base de données a été effectuée le **1^{er} mars 2021**.

Nous proposons dans le rapport national et dans cette synthèse un focus sur le montant moyen de factures « types » pour des volumes consommés différents de 120m³ (50m³, 80m³, 100m³, 120m³, 150m³, 180m³ et 200m³) ce qui donnera des éléments de comparaison pour des foyers différents du « foyer type » retenu par l'INSEE pour la référence des 120m³.

Ce focus repose sur deux éléments centraux : la décomposition du prix entre part fixe et part variable (pour l'ensemble des services), et la prise en compte des différentes tranches de tarification (pour les services qui pratiquent et renseignent dans SISPEA des tarifications par tranches).

SOMMAIRE

CLES DE LECTURE	2
ORIGINE ET QUALITE DES DONNEES	2
RESUME	2
1) PANORAMA DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES, ORGANISATION ET GESTION DES SERVICES	3
2) PROGRESSION DE L'INTERCOMMUNALITE	4
3) LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU ET SES PRINCIPALES COMPOSANTES	5
4) FOCUS : MONTANT DE LA FACTURE MOYENNE POUR DES VOLUMES CONSOMMES « TYPES »	6
5) RECAPITULATIF DES DONNEES 2019	7
NOTE METHODOLOGIQUE : PROCESSUS DE COLLECTE ET ECHANTILLON D'ANALYSE	8
POUR EN SAVOIR PLUS	8

¹ Art. L.213-2. du code de l'environnement créé par la loi n° 20061772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques – art. 88-I.

² Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015 et publiée au Journal officiel du 8 août 2015 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000030985460/>

³ Un usager correspond à un habitant physique desservi par le service.

La description des collectivités et des services publics d'eau et d'assainissement en France est considérée fiable, car les données disponibles sont exhaustives dans le référentiel de SISPEA. Cependant, pour l'assainissement non collectif (ANC), 7 % des communes (environ 1 970) ne sont rattachées à aucun service, ce qui correspond pour la très grande majorité d'entre elles à un défaut de remplissage du référentiel de SISPEA.

En revanche, les résultats agrégés concernant la performance des services (indicateurs de performance et variables associées) s'appuient sur une partie seulement des données. En fonction de la compétence étudiée (eau potable, assainissement collectif et non collectif), les analyses issues de ces données représentent **49 à 57 % des services, couvrant 72 à 80 % de la population**. Même si cette volumétrie peut être considérée comme satisfaisante, elle nécessite néanmoins de relativiser les résultats présentés. Ainsi, les services de grande taille, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les services en gestion déléguée sont surreprésentés dans l'échantillon analysé. Cette représentativité imparfaite produit des effets peu marqués au niveau national. Mais localement, à l'échelle régionale ou départementale, les effets peuvent être plus marqués, du fait d'un faible nombre d'observations. Par exemple, des écarts interannuels significatifs du prix ou du rendement à petite échelle peuvent résulter d'une faible volumétrie d'observations ou d'une mauvaise représentativité sur une des années étudiées.

ORIGINE ET QUALITE DES DONNEES

La très grande majorité des données est produite par les collectivités en charge des services d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif. Certaines données sont également produites par l'État (Ministères de la transition écologique et de la santé).

Ces données sont saisies sur le site www.services.eaufrance.fr par la collectivité (en accès réservé), son opérateur ou tout tiers mandaté par ses soins. Elles peuvent être également pré-renseignées par l'Office français de la biodiversité pour certaines (données produites par l'État, ou fournies par les délégataires). Les directions départementales des territoires (et de la mer) - DDT(M) et DRIEAT en métropole - et les directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) en outre-mer, chargées de l'animation locale de l'observatoire, assurent, avant publication, la mise à jour des données du référentiel des services, l'assistance aux collectivités et un contrôle de cohérence de premier niveau sur les données annuelles bancarisées.

RESUME

27 856 services, portés par 16 890 collectivités, disposent de compétences d'eau potable et/ou d'assainissement. En 2018, si près de 60% des communes ont transféré toutes ces compétences, le cheminement vers l'intercommunalité est impulsé par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe⁴ »), récemment modifiée, qui prévoit le transfert des compétences eau et assainissement vers les EPCI. Les échéances fixées pour le transfert obligatoire de ces compétences s'étendent de 2018 à 2026 selon le type d'EPCI. Depuis, la loi « engagement et proximité »⁵ ouvre la possibilité d'une « délégation par convention » de tout ou partie des compétences eau et assainissement de la communauté de communes ou de la communauté d'agglomération à tout ou partie de ses communes membres ou de son syndicat intercommunal.

Le prix moyen TTC au 1^{er} janvier 2020 du service de l'eau et de l'assainissement collectif s'élève à 4,19 €/m³ – redevances, taxes et abonnement inclus³⁶ – (4,14€/m³ en 2018), pour une consommation annuelle de référence de 120 m³ par ménage. Ce prix moyen ainsi que ses deux composantes (eau potable et assainissement collectif) présentent une forte variabilité : 80 % de la population bénéficie d'un prix de l'eau potable compris entre 1,59 €/m³ et 2,71 €/m³ et d'un prix de l'assainissement collectif compris entre 1,37 €/m³ et 3,08 €/m³.

Concernant la performance des services d'eau potable, l'évaluation des pertes dues aux fuites (1 litre sur 5 en moyenne) reste stable. Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) des réseaux d'eau et d'assainissement sont évalués respectivement à 100 et 62 points (sur un total de 120 points). Par rapport à l'année 2018, la connaissance reste stable pour l'eau potable et diminue d'un point pour l'assainissement collectif. Le respect des dispositions du décret « fuites »⁷ est également pour la première fois en légère baisse : 10 % des services d'eau potable sont non conformes quant à la production du descriptif détaillé de leur réseau (contre 9% en 2018), sur la base de l'échantillon disponible. Le respect d'un rendement de réseau « seuil »^[7] par les collectivités n'est pas encore acquis pour environ 20 % d'entre elles (18% entre 2018 et 2016, environ 20 % entre 2013 et 2015). Par ailleurs, après une période de stagnation, entre 2010 et 2015 (0,57 %), le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable est en légère

⁴ Loi n° 2015991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

⁵ Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

⁶ Par convention, le prix représentatif de l'année N est celui en vigueur au 1^{er} janvier N+1, soit ici le 1^{er} janvier 2019.

⁷ Décret n° 2012-97 du 29 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

augmentation depuis 2016, et atteint 0,66% en 2019. Concernant l'assainissement collectif, le taux de renouvellement des réseaux est également en amélioration, avec une moyenne de 0,47 % en 2019 alors qu'il était de 0,43 % en 2018.

1) PANORAMA DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES, ORGANISATION ET GESTION DES SERVICES

Les collectivités responsables de l'eau et de l'assainissement restent encore très nombreuses au regard d'une cible évaluée à 2 500 entités en 2026⁸ : fin 2018, 16 890 collectivités organisatrices assurent la gestion de 27 857 services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Parmi elles, deux tiers sont chargées d'une seule des trois compétences et une petite minorité (5,5 %) dispose des trois compétences.

Les collectivités avec la compétence assainissement collectif sont plus nombreuses que celles avec la compétence eau potable. Les services d'assainissement non collectif sont relativement regroupés, essentiellement au sein des communautés de communes.

Enfin, certaines collectivités gèrent plusieurs services pour une même compétence, ce qui explique qu'il y ait, pour chaque compétence, plus de services que de collectivités organisatrices.

Les collectivités organisatrices sont majoritairement de type communal, particulièrement en assainissement collectif où elles représentent 88 %. En eau potable, 66 % des collectivités organisatrices intercommunales sont des syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU). C'est en assainissement non collectif que l'intercommunalité est la plus avancée (50 % d'EPCI).

Répartition des collectivités organisatrices selon le nombre de compétences, en 2019

Nombre de compétences	Nombre de collectivités
Une seule compétence	11 432
Deux compétences	4 530
Les trois compétences	928
TOTAL	16 890

Répartition des compétences selon les services et les collectivités organisatrices, en 2019

	Eau potable	Ass. collectif	Ass. non collectif
Nombre de collectivités	9 729	11 126	2 421
Nombre de services	11 575	13 547	2 732

Répartition des différents types de collectivités organisatrices des services publics selon les compétences, en 2019

Collectivités	Eau potable	Assainissement collectif	Assainissement non collectif
TOTAL ⁹	9 729	11 126	2 421
- dont communes	7 167	9 750	1 212
- dont établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	2 545	1 368	1 207

Nombre moyen d'usagers et de communes desservis par les services publics d'eau et d'assainissement, en 2019

Service	Nombre moyen d'usagers	Nombre moyen de communes
Eau potable	5 690	3,6
Assainissement collectif	4 600	2,1
Assainissement non collectif	20 680	12

Environ 9 370 communes ne sont pas équipées ou raccordées à un système d'assainissement collectif (pas de raccordement à un réseau d'assainissement public).

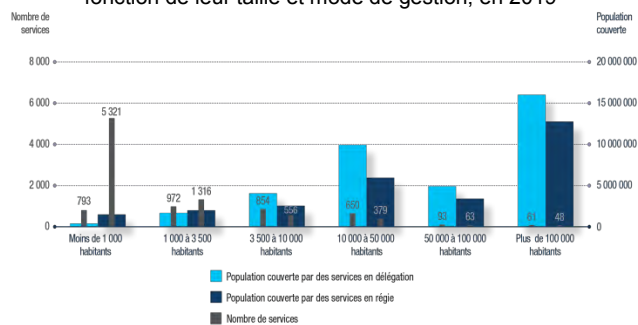
Par ailleurs, **1 970 communes ne sont pas encore rattachées à un service d'assainissement non collectif (SPANC)**, dans le référentiel de l'observatoire. Parmi elles, **350 environ** ne sont rattachées à aucun service d'assainissement collectif (assainissement autonome uniquement).

Deux explications possibles à cela : la description des SPANC n'est pas encore achevée dans le référentiel SISPEA, et/ou certaines communes n'ont vraisemblablement pas encore engagé la mission de contrôle exigée au 31/12/2012 par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques^[1].

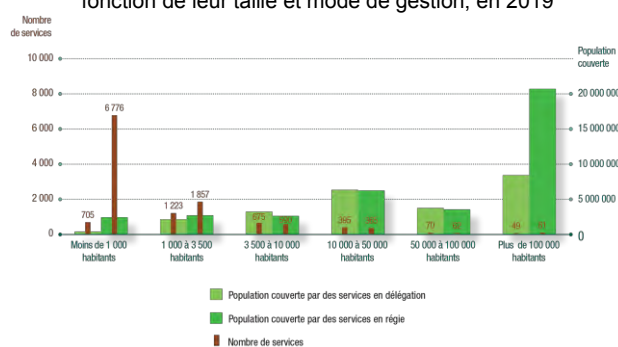
⁸ Étude IRSTEA 2018 : Impact de la loi NOTRe sur le paysage de l'organisation territoriale des services publics d'eau et d'assainissement (Projections et analyse du paysage administratif).

⁹ Le total est supérieur à la somme des « communes » et « EPCI » car les « autres groupements » et collectivités de type « inconnu » ne sont pas représentés.

Répartition des services d'eau potable et de leur population en fonction de leur taille et mode de gestion, en 2019



Répartition des services d'assainissement collectif et de leur population en fonction de leur taille et mode de gestion, en 2019



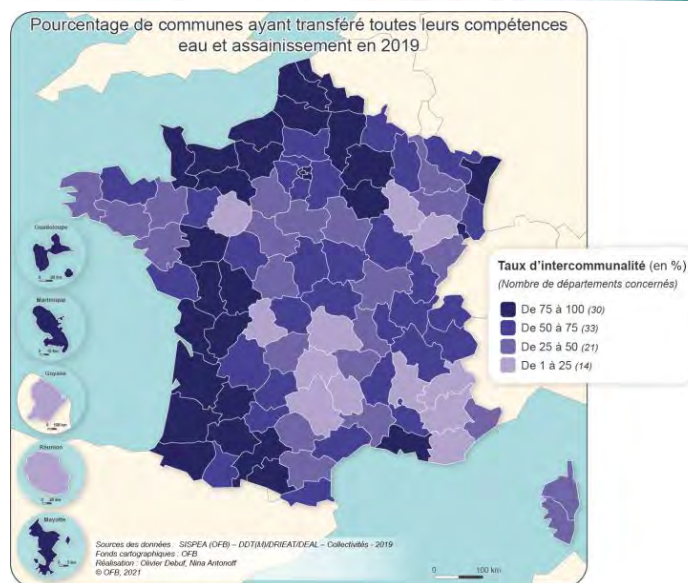
Environ 7 000 services sont gérés en délégation de service public (DSP), toutes compétences confondues (dont 303 pour l'ANC), soit le quart des services. En eau potable, 57 % des usagers relèvent d'une DSP contre 39 % en assainissement collectif et 9 % en assainissement non collectif. Enfin, la taille moyenne d'un service en délégation est environ trois fois plus importante que celle d'un service en régie en eau potable et 2 fois en assainissement collectif. En ANC, les tailles moyennes sont identiques.

	Eau Potable		Assainissement collectif	
	Gestion Déléguée	Régie	Gestion Déléguée	Régie
Services	3 475	7 814	3 192	10 011
en %	31 %	69 %	24 %	76 %
Pop. en %	57 %	43 %	39 %	61 %
Taille moy.	10 650	3 580	7 610	3 815

Nota : le nombre total de services en eau potable et en assainissement collectif est inférieur à celui annoncé en page 3 car le mode de gestion de certains services n'a pas été déclaré.

2) PROGRESSION DE L'INTERCOMMUNALITE

La loi « NOTRe » récemment modifiée (voir page 2) initie une profonde mutation dans l'organisation des collectivités en charge de l'eau et de l'assainissement : l'exercice des compétences eau et assainissement sera transféré à l'échelon intercommunal, selon un calendrier allant pour les communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020 et pour les communautés de communes au 1^{er} janvier 2026. Plus récemment la loi « engagement et proximité » ouvre la possibilité d'une « délégation par voie de convention » de tout ou partie des compétences eau et assainissement de la communauté de communes ou de la communauté d'agglomération à tout ou partie de ses communes membres ou syndicats infra-communautaires. Dès lors, au sein de territoires élargis, les collectivités pourront réfléchir à la meilleure organisation de leurs services (un ou plusieurs opérateurs), sur le moyen ou long terme.



Le taux de gestion intercommunale traduit la proportion de communes ayant transféré toutes leurs compétences eau et assainissement. Ce taux de gestion intercommunale est évalué à hauteur de **62,2% en 2019**. On constate une évolution de 2,3 points de pourcentage entre 2018 et 2019, après une très forte évolution (+4,7 points de pourcentage) entre 2017 et 2018. La progression vers l'intercommunalité semble donc s'accélérer bien que 2019 marque une progression moins forte que 2018 (croissance constatée de +1,5 points en moyenne entre 2013 et 2017). Le sud-ouest, le nord, ainsi que la Martinique, la Guadeloupe et Mayotte sont plus engagés dans l'intercommunalité que le reste de la France.

Le taux d'abondance des services comptabilise, pour les EPCI, le nombre moyen d'entités de gestion¹⁰. Il est variable en fonction des types de collectivités.

En eau potable et en assainissement collectif, les EPCI-FP ont, en moyenne, la responsabilité de trois entités de gestion.

Les EPCI sans fiscalité propre ont, quant à eux, la responsabilité d'une entité de gestion en moyenne.

Nombre moyen d'entités de gestion	AEP (distribution)	AC (collecte)
EPCI-FP	3,20	2,99
Autres EPCI (Syndicats mixtes, SIVOM, SIVU)	1,19	1,18

¹⁰ Une entité de gestion correspondant à un territoire géré en régie propre ou géré au travers d'un contrat passé avec un opérateur.

La prise de compétence par les EPCI-FP peut amener à une augmentation du nombre d'entités de gestion (de contrats) pour intégrer les situations antérieures.

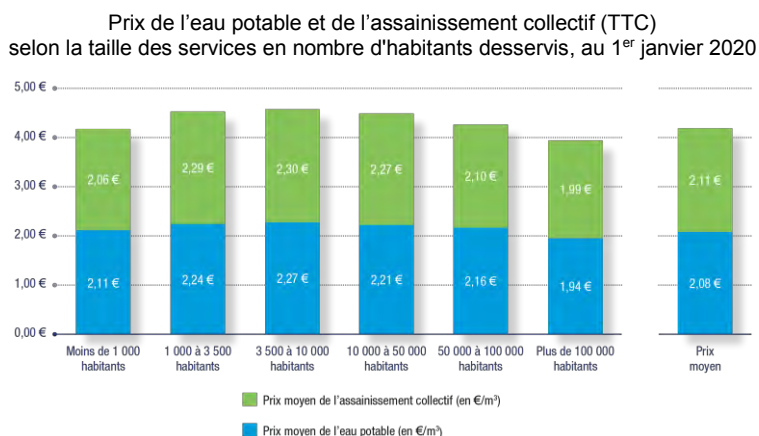
3) LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU ET SES PRINCIPALES COMPOSANTES

Le prix global moyen de l'eau TTC (et redevances) au 1^{er} janvier 2020, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, est de **4,19 €/m³ : 2,08 €/m³ pour l'eau potable et 2,11 €/m³ pour l'assainissement collectif**. Cela représente une facture de 502,80 €/an, soit 41,90 €/mois.

Les **collectivités de taille intermédiaire (entre 1 000 et 50 000 habitants) sont celles qui affichent en moyenne le tarif le plus élevé** (entre 4,48 et 4,57 €/m³). En moyenne, les tarifs affichés par les très petits (moins de 1 000 habitants) et les très grands services (plus de 100 000 habitants) sont respectivement de 4,17 et 3,93 €/m³.

De manière générale, le prix moyen présenté par les communes (3,85 €/m³) est inférieur au prix moyen présenté par les EPCI (4,26 €/m³). **Par ailleurs, le prix moyen présenté par les services en régie (4,13 €/m³) est inférieur de 3,5 % à celui présenté par les services en délégation (4,28 €/m³) : l'écart se resserre en 2019.**

80 % de la population bénéficie d'un prix de l'eau potable compris entre 1,59 €/m³ et 2,71 €/m³ et d'un prix de l'assainissement collectif, plus dispersé, compris entre 1,37 €/m³ et 3,08 €/m³.

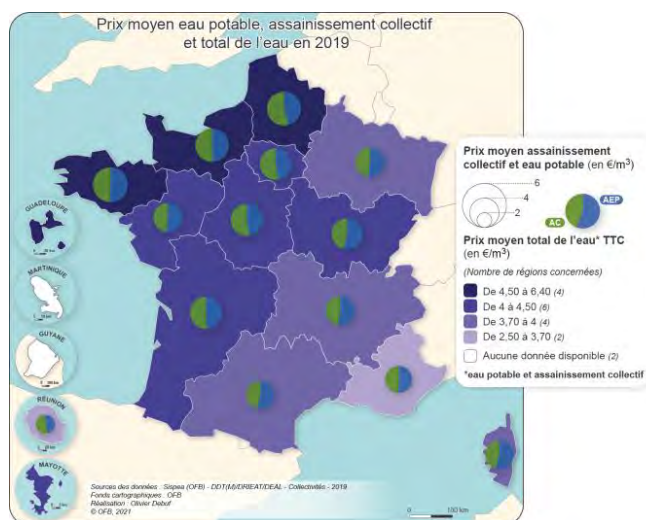
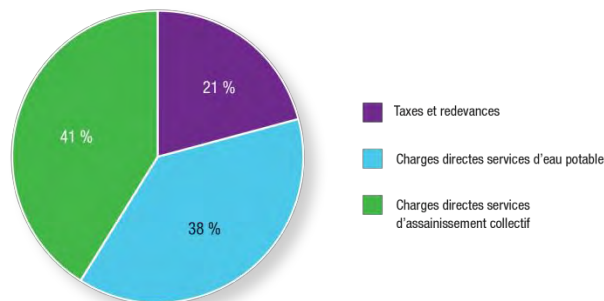


Pour une facture globale de l'eau, la part fixe représente en moyenne 13 % du tarif, soit 64 €/an, alors que la part variable représente 87 % du tarif, soit 439 €/an.

Pour cette même facture, les taxes et redevances diverses pour compte de tiers (dont TVA) représentent 21 % du total (0,88€/m³) et les « charges directes » de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont respectivement évaluées à 38 %, soit 1,59€ HT/m³, et 41 %, soit 1,72€ HT/m³.

Enfin, en délégation de service public, la répartition des recettes « hors taxes et redevances pour compte de tiers » entre la collectivité et son délégataire est respectivement de 32 % contre 68 % pour l'eau potable et de 46 % contre 54 % pour l'assainissement collectif.

Répartition du prix total de l'eau selon les charges directes et les redevances, en 2019



Le prix global de l'eau est plus élevé au nord d'une diagonale allant du sud-ouest au nord-est. En France métropolitaine, la Bretagne (4,81 €/m³), la Normandie (4,69 €/m³) et les Hauts-de-France (4,67 €/m³) présentent les prix moyens les plus élevés et, à l'opposé, la Provence-Alpes-Côte-D'azur (3,66 €/m³), l'Occitanie (3,82 €/m³) et le Grand-Est (3,90 €/m³) présentent les prix moyens les plus faibles.

En ce qui concerne l'Outre-mer, les écarts sont encore plus marqués avec un prix moyen très élevé en Guadeloupe (6,39 €/m³) et le prix moyen régional le plus faible à la Réunion (2,60 €/m³). Les données ne sont pas disponibles pour la Martinique en 2019.

De très nombreux facteurs liés au contexte local (complexité technique du service, provenance des eaux, sensibilité du milieu récepteur, dispersion de l'habitat, pression touristique, etc.), mais aussi à des choix politiques en matière

d'investissements, de gestion et de qualité de service, contribuent à expliquer l'ensemble des écarts de prix décrits ci-dessus¹¹.

4) FOCUS : MONTANT DE LA FACTURE MOYENNE POUR DES VOLUMES CONSOMMÉS « TYPES »

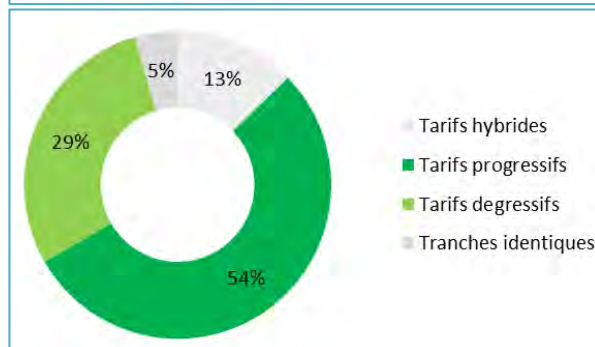
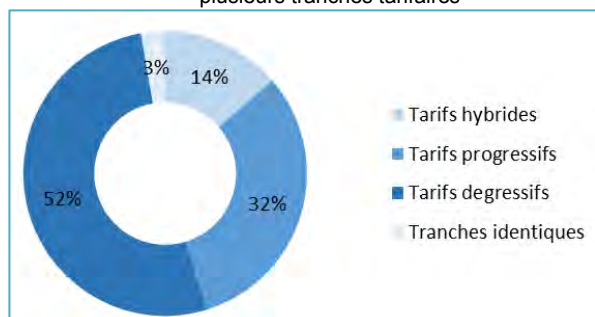
L'indicateur prix (eau potable et assainissement collectif) dans SISPEA est basé sur une consommation annuelle de référence de 120m³. Ce volume d'eau, même s'il est représentatif du foyer « moyen » en France, selon l'INSEE, n'est pas adapté aux différentes situations familiales et habitudes de consommations. Deux groupes de services sont étudiés : les services qui pratiquent différentes tranches tarifaires (soit pour la part collectivité, soit pour la part délégataire, soit pour les 2), et les services qui appliquent une tranche unique de prix tous les mètres cubes consommés (hors part fixe). Le premier groupe étudié représente un faible échantillon : 250 services en assainissement collectif et 1 000 services en eau potable. Pour ce 1^{er} groupe nous étudions les types de tarifs proposés.

Nombre de tranches pour les services avec des tarifications par tranches en AEP et AC

Nb de services	Eau potable		Assainissement collectif	
	Tous modes de gestion : part collectivité	DSP : part délégataire	Tous modes de gestion : part collectivité	DSP : part délégataire
Total	917	298	244	100
1 seule tranche	85	58	29	13
Plusieurs tranches (>=2)	832	240	215	87
2 tranches	375	131	152	66
3 tranches	262	52	45	15
4 tranches ou plus	195	57	18	6

En assainissement collectif, on rencontre au maximum 7 tranches différentes de tarification, en eau potable cela peut aller jusqu'à 9 tranches. Mais la majorité des services qui pratiquent des tarifs avec plusieurs tranches proposent deux ou trois tranches tarifaires différentes.

Répartition des types de tarifs pour l'échantillon des services avec plusieurs tranches tarifaires



Nous étudions ensuite la facture moyenne pour différents volumes de consommation d'eau, et calculons le prix moyen par mètre cube. Ce travail est réalisé pour les services avec plusieurs tranches tarifaires, puis pour l'ensemble des services. Pour les services avec plusieurs tranches tarifaires, nous constatons une décroissance du tarif moyen jusqu'à 150m³ (puis augmentation pour l'AC et stagnation pour l'AEP) : cela signifie que malgré l'effet de la part fixe, certains tarifs progressifs viennent rendre les volumes consommés au-delà de 150m³ plus coûteux que les précédents.

Les services qui proposent différentes tranches tarifaires peuvent proposer :

Des **tarifs progressifs (tarification par paliers croissants)**: le prix de chaque tranche augmente au fur et à mesure que les volumes consommés augmentent.

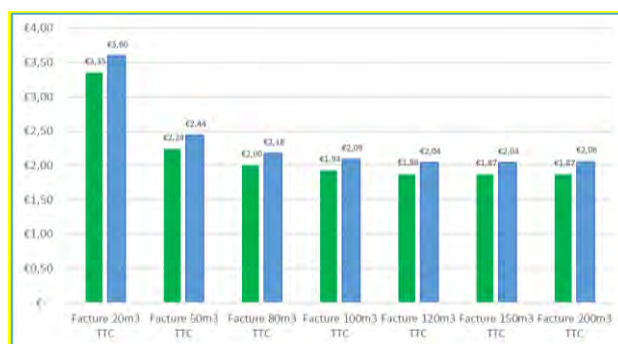
Des **tarifs dégressifs** : le prix de chaque tranche diminue au fur et à mesure que les volumes consommés augmentent.

Des **tarifs « hybrides »** (pas de règle de croissance ou de décroissance).

Pour l'eau potable on constate une majorité de services présentant des tarifs « dégressifs » (52%) alors que l'assainissement collectif est caractérisé par une majorité de services présentant des tarifs « progressifs » (54%).

Ceci est étonnant car nous aurions pu penser que les services facturent plus chères les tranches de consommations supérieures, ce qui inciterait à une moindre consommation pour préserver la ressource. Toutefois, certaines collectivités pratiquent plutôt des tarifs dégressifs, pour financer le service et notamment des investissements (en garantissant une ressource suffisante sur la base de la part fixe et des premiers mètres cubes facturés).

Prix moyen selon le volume consommé pour les services avec plusieurs tranches



¹¹ OFB, *Panorama des services et de leur performance en 2018*, Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement.

5) RECAPITULATIF DES DONNEES 2019

Certains indicateurs réglementaires doivent être renseignés par tous les services. La valeur nationale moyenne calculée repose cependant sur un nombre d'observations inférieur, selon l'indicateur :

- eau potable (AEP) : entre 2 909 et 6 535 observations (pour 11 577 services) ;
- assainissement collectif (AC) : 2 593 et 5 755 observations (pour 13 547 services) ;
- assainissement non collectif (ANC) : 1 185 observations (indic. conformité ANC) pour 2 732 services.

Code indicateur *		Indicateurs communs	Unité	Valeur AEP (moyenne nationale)	Valeur AC (moyenne nationale)
Code AEP	Code AC				
D102.0	D204.0	Prix du service au m³	€/m ³	2,08	2,11
P103.2	P202.2	Connaissance du réseau	unité	100	62
P107.2	P253.2*	Renouvellement des réseaux	%/an	0,66	0,47
P109.0	P207.0	Solidarité aux usagers	€/m ³	0,006	0,005
P153.2**	P256.2**	Endettement du service	années	2,9	4,1
P154.0**	P257.0**	% d'impayés	%	1,93	2,02
P155.1**	P258.1**	Taux de réclamations	nb/1 000 ab.	3,6	1,93

Code indicateur *	Indicateurs spécifiques « eau potable »	Unité	Valeur (moyenne nationale)
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	98,0
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	97,7
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	80,4
P105.3	Volumes non comptés	m ³ /km/j	3,6
P106.3	Pertes en réseau	m ³ /km/j	3,2
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	75,8
P151.1**	Coupures d'eau	nb/1 000 ab.	2,4

Code indicateur *	Indicateurs spécifiques « assainissement collectif »	Unité	Valeur (moyenne nationale)
D203.0	Quantité de boues évacuées	Million de t. MS	1,24
P201.1	% d'abonnés desservis par le réseau	%	94,4
P204.3	Conformité équipement épuration	%	95,2
P205.3	Conformité performance épuration	%	92,5
P206.3	Conformité des boues évacuées	%	99,2
P251.1**	Débordement d'effluents chez les usagers	nb/1 000 hab.	0,041
P252.2**	Points noirs du réseau	nb/100 km	5
P254.3**	Conformité performance acte individuel	unité	92,7
P255.3**	Connaissance des rejets	unité	84

Code indicateur *	Indicateurs spécifiques « assainissement non collectif »	Unité	Valeur (moyenne nationale)
D302.0	Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	unité	100,8
P301.3	Conformité dispositifs assainissement non collectif	%	58,8

* En gras les indicateurs concernant TOUS les services de distribution (eau potable), et de collecte (assainissement).

** Indicateurs obligatoirement renseignés par les services gérés par des collectivités avec CCSPL.

En rouge : les indicateurs dits « principaux » et étudiés systématiquement chaque année, de façon détaillée.

NOTE METHODOLOGIQUE : PROCESSUS DE COLLECTE ET ECHANTILLON D'ANALYSE

Dans ce document, les données chiffrées (à l'exception de celles utilisées pour le calcul des indicateurs de conformité européenne des stations d'épuration, téléchargeables sur le site <http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/services.php>) proviennent de l'observatoire national des services public d'eau et d'assainissement, à partir d'une extraction de la base effectuée le **1^{er} mars 2021**. Opérationnel depuis 2009, l'observatoire stocke les données saisies par les collectivités chargées de ces services, ainsi que certaines données pré-renseignées par les services de l'État. Les lots de données (ainsi que leur description) ayant permis la réalisation de ce document comprennent :

- pour l'eau potable : **les données de 57 % des services (6 626 services ont renseigné des données sur les 11 577 services présents dans le référentiel), représentant 80 % de la population desservie** (accessible sur <http://www.data.eaufrance.fr/jdd/7d6a3010-cf19-42c3-8a38-9823074185ce>);
- pour l'assainissement collectif : **les données de 49 % des services (6 664 services ont renseigné des données sur les 13 547 services présents dans le référentiel), représentant 78 % de la population desservie** (accessible sur <http://www.data.eaufrance.fr/jdd/5feec4e9-03a6-409a-a522-d51346d5f4c9>);
- pour l'assainissement non collectif : **les données de 50 % des services (1 359 services ont renseigné des données sur les 2 732 services présents dans le référentiel), représentant 72 % de la population desservie** (accessible sur <http://www.data.eaufrance.fr/jdd/96f91c3e-cc33-4f7a-a0fa-6620ff79d168>).

Les jeux de données de statut « vérifié » et « confirmé/publié » sont ceux retenus pour l'élaboration du rapport national 2019 et de cette synthèse. Des jeux de données d'un statut différent ont ponctuellement été pris en compte pour l'analyse de certains indicateurs, et ne représentent que 0,5 % des indicateurs effectivement exploités.

Taux de couverture en termes de population, par département, en 2019



NB : L'Indre-et-Loire ne disposait d'aucun jeu de données exploitable à la date d'extraction (au statut « vérifié » ou « confirmé/publié »), que ce soit en eau potable ou en assainissement. La Martinique ne disposait d'aucun jeu de données exploitable en assainissement collectif et non collectif. La Guyane et Mayotte ne disposaient d'aucun jeu de données exploitable pour l'assainissement non collectif.

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez les données sur les services publics d'eau et d'assainissement, ainsi que le rapport complet et ses annexes à l'adresse suivante : www.services.eaufrance.fr/panorama/rapports.

Les jeux de données publiés par les services dans l'observatoire sont téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www.services.eaufrance.fr/donnees/telechargement>.

DIRECTEUR DE PUBLICATION : PIERRE DUBREUIL, DIRECTEUR GENERAL DE L'OFB

COORDINATION : JEANNE DEQUESNE (OFB)

REDACTION : JEANNE DEQUESNE (OFB), SOPHIE PORTELA (OFB)